

04/08/2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue à l'Hôtel de ville, lundi, le 4 août 2014 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Michel Croteau
Michel Gauvin
Jean-René Perron
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Josée Bolduc, directrice générale par intérim, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Richard Tanguay, ouvre la séance à 19h30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2014
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport de la directrice générale par intérim
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
 - 9.1 Engagement de crédit
 - 9.2 Dérogation mineure : 46 chemin des Mélèzes
 - 9.3 Prononciation du gentilé
 - 9.4 Aide financière pour Moisson Haut-Saint-François
 - 9.5 Chambre de commerce du Haut-Saint-François : renouvellement de l'adhésion
 - 9.6 Signataire autorisé : contrat d'entretien d'hiver des chemins du M.T.Q.
 - 9.7 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – ajout d'un congressiste
10. Règlements
 - 10.1 Règlement désignant un fonctionnaire municipal à demander l'intervention ou l'assistance du service incendie d'une autre municipalité
 - 10.2 Règlement délimitant le niveau de service offert en matière de protection contre les incendies

11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la séance

2014-145 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

#3 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2014**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2014-146 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4 **RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE**

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5 **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

Madame Josée Bolduc dépose l'état des activités financières au 31 juillet 2014.

#6 **INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

Questions et/ou commentaires sur les points suivants :

- chemin Fontaine : demande d'arracher de souches et de baisser le ponceau du 2^e chemin
- Comité des citoyens pour la survie du CLSC et du CHSLD de Weedon : demande d'aide à la Municipalité et rapport sur l'état de la situation
- Félicitations sur l'entretien des parcs
- Entente avec la Coop de Weedon
- Félicitations au Comité des citoyens pour la survie du CLSC et du CHSLD de Weedon pour leur implication et le nombre d'heures données à la cause

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

no chèque	Nom	Description	Montant
201400614	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	compte du mois	1 545.40 \$
201400615	Graymont (QC) Inc.	bnd gravier	752.23 \$
201400616	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	essence	9 058.00 \$
201400617	M.R.C. du Haut-St-François	quote-part + cartes+ téléphonie IP	114 187.84 \$
201400619	Monty, Coulombe	services juridiques	5 738.98 \$
201400620	Francine Blanchette	réceptions/social	39.99 \$
201400621	Mike Després	autres primes	258.12 \$
201400625	C.A.R.R.A.	REMISES DE L'EMPLOYEUR	787.57 \$
201400626	STT de la Municipalité de Weedon	REMISES DE L'EMPLOYEUR	314.91 \$
201400627	Receveur Général du Canada	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 783.47 \$
201400628	Fond Action - CSN	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 153.80 \$
201400630	STT de la Municipalité de Weedon	REMISES DE L'EMPLOYEUR	357.97 \$
201400631	Caisse Desjardins de Weedon	REMISES DE L'EMPLOYEUR	983.76 \$
201400632	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	8 529.10 \$
201400633	Receveur Général du Canada	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 286.75 \$
201400634	Ministre du Revenu du Québec	DÉDUCTIONS À LA SOURCE TAUX	6 436.74 \$
201400638	CanDock	Quai St-Gérard	643.86 \$
201400639	Réal Matteau / Thérèse	remboursement d'un crédit	114.91 \$
201400640	Jacques Daudelin	remboursement dû à révision 2014-02	54.17 \$
201400641	Alarme C.S.D.R. Inc.	entretien bâtiment	17.25 \$
201400642	S.C.A. Weedon	compte du mois	3 750.56 \$
201400643	Bell Canada	compte du mois	504.14 \$
201400644	Graymont (QC) Inc.	gravier	185.39 \$
201400645	Run-DLJ Telecom Inc.	fourniture de bureau	346.26 \$
201400646	Communication Plus	voirie communications	44.84 \$
201400647	Municipalité de Beaulac-Garthy	entraide incendie	701.80 \$
201400648	Hydro-Québec	compte du mois	2 719.05 \$
201400649	Garage Cliche (2005) Inc.	transport routier autre	74.73 \$
201400650	Rouleau & Frères Sports Inc.	réparation outils	34.88 \$
201400651	Fédération Villages-Relais du QC	village relais, napperons	1 367.00 \$
201400652	Société Mutuelle de Prévention	prévention CSST	1 308.59 \$
201400653	Les Équipements R.M. Nadeau	acompte sur tracteur à pelouse	2 200.00 \$
201400654	Josée Bolduc	immatriculation du tracteur	212.43 \$
201400655	Tourisme Cantons-de-L'Est	village relais	163.84 \$
201400656	Calcio Inc.	calcium été	6 253.49 \$
201400657	Bell Mobilité Inc.	compte du mois	340.66 \$
201400658	Bell Canada	internet usine de filtration Weedon	142.52 \$
201400659	Bell Canada	ligne salle conférence	298.28 \$
201400660	Hydro-Québec	compte du mois	8 161.88 \$
201400661	Diabète Estrie	social	50.00 \$
201400662	Centre d'extincteur SL	incendie entretien équipement	1 387.84 \$
201400663	Valoris- Régie HSF et Sherbrooke	ordures	9 564.20 \$
201400664	Richard Tanguay	frais déplacement élu	876.92 \$
201400665	Rock Lemire	autres primes	15.00 \$
201400666	Francis Gagné	autres primes	15.00 \$
201400667	Claude Lacroix	autres primes	15.00 \$
201400668	A.S.D.R. Environnement Inc.	usine épuration entretien St-Gérard	12 893.81 \$
201400669	R.B. Inspection Inc.	débloquer conduite sanitaire	995.97 \$
201400670	CGER	clé en main /juin + réparation	50 731.32 \$

201400680	Société Alzheimer de l'Estrie	social	50.00 \$
201400681	Câble-Axion Digital Inc.	fibre optique	57.49 \$
opérations courantes payés:			262 508.71 \$
201400682	Édith Leblanc	remboursement de taxes	118.48 \$
201400683	Le Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	180.35 \$
201400684	Les Marchés Tradition	articles ménager	26.30 \$
201400685	Hydro-Québec	compte du mois	3 962.06 \$
201400686	Fédération Québécoise des Mun.	frais de transport	77.55 \$
201400687	Mutuelle des Municipalités du QC	assurance générale	2 500.00 \$
201400688	Service de Réclamations pour Bell	assurance générale	641.31 \$
201400689	Cartes CITI Canada Inc.	fourniture de bureau	228.40 \$
201400690	Raynald Doyon	articles ménagers	57.38 \$
201400691	9175-0828 Québec Inc.	parcs municipaux	239.73 \$
201400692	Paul-Émile Poirier	entretien fournaise garage/caserne	225.93 \$
201400693	Municipalité du Canton de Stratford	entraide incendie	1 089.60 \$
201400694	L. Robert G. Roy Enr.	prévention /couverture de risque	746.04 \$
201400695	Communication Plus	incendie communication/voirie	355.06 \$
201400696	Centre d'extincteur SL	incendie entretien équipement	901.06 \$
201400697	Plomberie Gilles Phaneuf	produits chimiques eaux usées Weedon et St-Gérard	209.14 \$
201400698	Construction A. Boisvert Inc.	gravier chemins municipaux/ réserve	21 129.43 \$
201400699	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	essence	7 101.93 \$
201400700	Municipalité de Dudswell	entraide incendie	1 209.34 \$
201400701	Marco Faucher Enr.	Pont chemin Magnan	947.39 \$
201400702	R.B. Inspection Inc.	pièces égout	517.39 \$
201400703	Gaétan Brière	réparation outils	95.82 \$
201400704	Electro -5 INC.	UPS eau potable Weedon	183.96 \$
201400705	Signalisation de l'Estrie	panneau signalisation	120.87 \$
201400706	CMP Mayer Inc.	équipement incendie	4 206.65 \$
201400707	Alsco Corp.	service de buanderie/juillet	290.08 \$
201400708	Fortin Sécurité Médic Inc.	articles de protections/ premiers soins	332.32 \$
201400709	TERRAQUAVI	fossés	244.91 \$
201400710	Régie Inter Municipale Sanitaire des Hameaux	ramassage des ordures/frais recul	6 408.50 \$
201400711	Laboratoires d'analyse S.M. Inc	analyse eau usée et potable	842.77 \$
201400712	Valoris- Régie HSF et Sherbrooke	valorisation des déchets et récupération au site	5 403.83 \$
opérations courantes à payer:			60 593.58 \$
TOTAL:			323 102.29 \$

Liste des chèques annulés pour la période demandée

N° chèque	Nom	Montant chèque
I/Inverse		
201400612	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	1 545.40 \$
201400613	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	(1 545.40 \$)
201400629	SSQ, Société d'assurance-vie Inc.	3 067.77 \$
201400635	SSQ, Société d'assurance-vie Inc.	(3 067.77 \$)
201400636	Communication Plus	1.00 \$
201400637	Communication Plus	(1.00 \$)

2014-147

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 374 963.64\$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	51 804.49 \$
Opérations courantes payées :	262 508.71 \$
Opérations courantes à payer :	60 593.58 \$
Retraits directs (Visa)	56.86 \$
	=====
Total :	374 963.64 \$

ADOPTÉE

#8

CORRESPONDANCE

1. *Ministère des Transports du Québec* : reddition de compte pour l'année 2013 pour PAERRL
2. *Tour cycliste du Lac Aylmer* : remerciement pour la commandite
3. *MRC du Haut-Saint-François* : règlement no 402-14 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
4. *Office des personnes handicapées du Québec* : quatrième édition du Prix À part entière (date limite d'inscription le 19 septembre 2014)
5. *Centre d'expertise hydrique du Québec* : modification de données techniques du barrage X2020397 situé à l'exutoire du lac Vaseux
6. *Ville de Disraeli* : exposition : Hommage aux pompiers – d'hier à aujourd'hui.
7. *Fédération de l'UPA – Estrie* : remerciements pour le Grand rassemblement des familles agricoles de l'Estrie du 20 juillet 2014
8. *Centre d'expertise hydrique* : modification au Répertoire pour le barrage X0002573 situé sur le ruisseau Weedon

2014-148

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2014;

EN CONSÉQUENCE,

2014-149

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période d'août 2014;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	2 603 \$
TRANSPORT ROUTIER :	108 975 \$
HYGIENE DU MILIEU :	0 \$
LOISIRS, PARCS ET CULTURE :	200 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	0 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	700 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0 \$

	112 478 \$

ADOPTÉE

#9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2014-07-001 POUR LE 46 CHEMIN DES MÉLÈZES

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-07-001 fut déposée au bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation concerne l'immeuble situé au 46 chemin des Mélèzes à Weedon (secteur St-Gérard);

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure origine d'une demande d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire (garage);

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.2c) du règlement de zonage 2000-033, dans les zones de villégiatures, le bâtiment accessoire construit isolément du bâtiment principal, doit respecter une hauteur non supérieure à celle du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le terrain où sera construit le garage présente une dénivellation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble désire uniformiser la construction du garage avec celle de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE suite à la construction, la hauteur du garage excédera celle du bâtiment principal de 18 pouces excluant la dénivellation;

CONSIDÉRANT QU' une clause spéciale sera inscrite au permis de construction à l'effet qu'un maximum de 32 pouces sera toléré sur la vue d'ensemble incluant la dénivellation du terrain;

À CES CAUSES,

2014-150 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la Municipalité de Weedon accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-07-001.

ADOPTÉE

#9.3 PRONONCIATION DU GENTILÉ

ATTENDU QUE messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentils en français*, demandent à la municipalité d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

ATTENDU QUE les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentils québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

ATTENDU QUE le gentilé de Weedon s'écrit « Weedonnais », au masculin singulier, et « Weedonnaise », au féminin singulier;

ATTENDU QUE l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

ATTENDU QUE les transcriptions [wi.dɔ.nɛ] et [wi.dɔ.nɛz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Weedonnais » et « Weedonnaise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

EN CONSÉQUENCE,

2014-151 IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'officialiser les prononciations de « Weedonnais » et « Weedonnaise » en [wi.dɔ.nɛ] et [wi.dɔ.nɛz], respectivement.

ADOPTÉE

#9.4 **AIDE FINANCIÈRE POUR MOISSON HAUT-SAINT-FRANCOIS**

2014-152 IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la Municipalité de Weedon accorde une aide financière de 500\$ à Moisson Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

#9.5 **CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-ST-FRANCOIS : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

2014-153 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de commerce du Haut-St-François. Le coût de l'adhésion, pour 1 an, est de 120,72\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

#9.6 **SIGNATAIRE AUTORISÉ : CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DU M.T.Q.**

2014-154 IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Madame Josée Bolduc, directrice générale par intérim, soit et est autorisée à signer le contrat d'entretien d'hiver #850865506, avec le ministère des Transports. Les chemins inclus à ce contrat sont : la route 257 Nord, le chemin de Fontainebleau (tronçon entre le village du secteur Fontainebleau et le village du secteur Weedon centre) et la route 257 dans le village du secteur Weedon centre (rue St-Janvier).

ADOPTÉE

#9.7 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – AJOUT D'UN CONGRESSISTE

2014-155 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU SUR DIVISION DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le directeur général, Monsieur Émile Royer, à participer au congrès de la FQM qui aura lieu en septembre prochain. Les frais d'inscription, une nuitée et les frais de déplacement seront défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE SUR DIVISION 5 POUR/1 CONTRE

Le conseiller Monsieur Denis Rondeau enregistre sa dissidence.

#10 RÈGLEMENTS

#10.1 RÈGLEMENT DÉSIGNANT UN FONCTIONNAIRE MUNICIPAL À DEMANDER L'INTERVENTION OU L'ASSISTANCE DU SERVICE INCENDIE D'UNE AUTRE MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* indique qu'une Municipalité peut, par règlement, autoriser tout fonctionnaire municipal à demander l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une autre municipalité en cas d'incendie sur son territoire ou dans le ressort de son service de sécurité incendie, lorsque l'incendie excède les capacités de celui-ci;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Michel Croteau à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE;

2014-156 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le règlement #2014-035 soit adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS

La Municipalité de Weedon nomme, par ordre de priorité, le directeur du service incendie ou son directeur adjoint ou l'un des officiers en charge ou le premier pompier volontaire arrivé sur les lieux comme fonctionnaires municipaux désignés pour requérir, en cas d'incendie sur son territoire ou dans le ressort de son service de sécurité incendie, lorsque le sinistre excède les capacités de celui-ci, l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie d'une autre municipalité.

ARTICLE 3 - ABROGATION

Le présent règlement abroge tout règlement, adopté auparavant par le conseil municipal de Weedon ou de l'une des municipalités fusionnées, désignant une personne, un fonctionnaire et/ou un élu à demander l'intervention ou l'assistance du service de sécurité incendie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication

ADOPTÉ

#10.2 RÈGLEMENT DÉLIMITANT LE NIVEAU DE SERVICE OFFERT EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

ATTENDU QU' est en vigueur sur le territoire de la MRC Le Haut-Saint-François, un schéma de couverture de risques adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon est desservie en sécurité incendie par son propre service;

ATTENDU QUE plusieurs bâtiments n'ont pas d'accès direct ou aisé à une voie publique conforme au règlement de lotissement;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par Denis Rondeau à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2014.

EN CONSÉQUENCE;

2014-157 IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le règlement #2014-036 soit adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement est connu sous le nom de **Règlement numéro #2014-036 délimitant le niveau de service offert en matière de protection contre les incendies.**

ARTICLE 3

Le service incendie offert par la municipalité l'est en considération des limitations suivantes :

- La disponibilité du service incendie est non garantie à l'égard de tous les immeubles (terrains ou bâtiments) n'ayant pas d'accès direct ou un frontage sur une voie publique conforme au règlement de lotissement;
- La disponibilité du service incendie est non garantie lorsque la voie d'accès à un immeuble enclavé (terrains ou bâtiments) n'est pas carrossable ou n'est pas d'une largeur suffisante pour permettre aux équipements d'intervention incendie de se rendre à proximité des lieux, peu importe la saison;

- La disponibilité du service incendie peut être compromise en cas de force majeure, par exemple, lors d'une tempête de neige de plus de 25 cm, d'une inondation, d'un glissement de terrain, d'un feu de forêt ou lorsqu'il y a plus d'un sinistre survenant simultanément.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

#11

VARIA

#12

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions et/ou commentaires sur les points suivants :

- Date du début du congé maladie du directeur général
- Nombre de km d'entretien sur le contrat de déneigement
- Montant alloué par le ministère des Transport du Québec pour le déneigement de la route 112

#13

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2014-158

À 20h26, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

Josée Bolduc
Directrice générale / sec. trésorière
par intérim

Richard Tanguay
Maire